« Qu'en est-il des médicaments?



Le programme de reprise de médicaments (PRM) offre un service similaire de collection à travers les pharmacies participantes pour médicaments de prescription, médicaments en vente libre, et produits de santé naturelle. Pour de plus amples informations, consultez notre site web au www.healthstward.ca ou communiquez avec un pharmacien dans les pharmacies participantes.

Qui est ARPS?



L'association pour la récupération de produits santé (ARPS) est une organisation à but non lucratif financée et régie par les industries des produits de santé (nos membres). L'ARPS inclut deux programmes: le programme de reprise des médicaments dans les provinces participantes (Manitoba, Colombie-Britannique et Ontario) et le programme de récupération des objets pointus et tranchants en Ontario.

Questions?

Consultez un pharmacien dans une pharmacie partici-pante, visitez www.healthsteward.ca, ou envoyeznous un courriel à info@healthsteward.ca.



RAPPORTEZ-LES

RÉCUPÉRATION DES OBJETS POINTUS ET TRANCHANTS



Pour s'assurer de l'élimination et de l'entreposage sécuritaire et adéquat de vos objets pointus et tranchants, utilisez un contenant approuvé, rapportez-le sans frais à une pharmacie participante la plus près de chez vous, ou consultez notre site web au www.healthsteward.ca







Qu'est-ce que le programme de récupération des objets tranchants et pointus?

Le programme de récupération des objets tranchants et pointus (OTP), est un nouveau programme financé et régi par l'industrie des objets en Ontario, qui a pour mandat de promouvoir l'élimination sécuritaire et facile des objets pointus. Un tranchant et/ou un pointu est décrit comme étant un objet pouvant percer votre peau ou celle de votre animal de com-



pagnie. Certains exemples de pointus incluent les lancettes, les seringues et les aiguilles. Si vous avez des questions sur ce qui est inclus dans le programme ROTP, consultez votre pharmacien ou notre site web.





Pourquoi un programme de récupération des objets pointus et tranchants?

Le mandat du programme est de s'assurer que les pointus qui ne servent plus, ne se retrouvent PAS dans la poubelle ou au recyclage, mais plutôt dans des canaux adéquats d'élimination de déchets que sont les pharmacies participantes. L'élimination inadéquate des tranchants et pointus met à risque les gens de votre entourage, les enfants, les animaux, les employés municipaux, les éboueurs, les concierges et les eployés de services de ménage. L'élimination sécuritaire et adéquate de vos tranchants et pointus est importante à la maison, au travail, à l'école ou dans tout autre endroit public.





Comment puis-je entreposer et me débarrasser des tranchants et pointus?

Les objets tranchants utilisés devraient être déposés dans un bac de récupération jaune approuvé pour pointus (1.4 L ou 4.5L) disponible gratuitement dans les pharmacies participantes. Les autres bacs jaunes de récupération, qui sont à l'épreuve des fuites et des perforations, et étiquetés avec le symbole universel de biohazard



(danger biologique), peuvent être acceptés dans les pharmacies, à la discrétion du pharmacien. Si vous vous injectez des drogues de chimiothérapie, votre pharmacien vous fournira un bac de récupération avec une étiquette indiquant qu'il contient des produits cytoxiques. Tout autre type de bac ne sera pas accepté.

Ne pas plier ni casser les pointus utilisés. Quand on dispose des pointus utilisés, le bout de l'aiguille devrait être tenu vers l'extérieur lorsque placé dans le bac de récupération. Ce dernier ne devrait pas être rempli plus haut que la ligne indicatrice sur l'extérieur. Tous les bacs de récupération devraient être entreposés dans un endroit sécuritaire à la maison, loin de la portée des enfants ou des regards indiscrets.



Qu'arrive-t-il aux tranchants et pointus?

Lorsque vous rapportez vos tranchants et pointus à la pharmacie, le ROTP s'assure de la gestion sécuritaire et appropriée de la fin-de-vie de vos tranchants et pointus, en accord avec les reglements provinciaux sur la santé et de l'environnement. Les tranchants et pointus biomédicaux sont traités par un processus de stérilisa-tion à vapeur à haute pression (typiquement un autoclave commercial), et les tranchants et pointus cytoxiques sont traités par processus d'incinération à haute température.

